**AAP France 2023 - Atelier de lancement**

**26 juillet 2023**

**Questions / Réponses**

**Dépenses éligibles pour les aides à la vie quotidienne**

*« Peut-on acheter des couches pour bébé hors chèques services, dans la mesure où nous bénéficions d’un tarif négocié avec un fournisseur, qui nous permet de réaliser une économie de l’ordre de 60% par rapport au prix du marché et qu’on ne peut pas régler en chèques services ? »*

**Notre réponse :**

Oui c’est possible, les dépenses pour l’alimentaire et les produits d’hygiène hors chèques services sont éligibles, dans la mesure où l’association candidate les justifie précisément comme vous venez de le faire.

*« Dans les dépenses éligibles il est noté « frais de soins et de médicaments : non pris en charge », est-ce à dire que ce n’est pas une ligne ouverte à un financement de Solidarité Sida ? »*

**Notre réponse :**

Non, cette mention est tronquée, il s’agit bien d’une dépense éligible qui vise à couvrir le financement de « frais de soins et de médicaments non pris en charge par la sécurité sociale qui représentent un reste à charge pour les personnes » (voir cadre de l’appel à projets).

*« Nous avons entendu dire qu’en raison des JO 2024, un certain nombre de festivals et évènements publics seraient supprimés. Qu’en est-il de Solidays 2024 ? »*

**Notre réponse :**

L’édition de Solidays 2024 est bien prévue au calendrier Solidarité Sida pour le dernier week-end du mois de juin à Longchamp.